



## Locataire et porte de garage endommagée

Par **bvj**, le **06/02/2013** à **12:08**

Bonjour,

Je ne sais quoi faire. J'ai retrouvé un matin ma porte de garage arraché (surement par un véhicule). Je suis locataire d'un appartement et je loue ce box au sous sol.

Je suis naturellement assurée. J'ai porté plainte au commissariat contre X étant donné que le tiers n'a pas été identifié. Je quitte mon logement le 20 mars. Aucune solution n'a été trouvée. Le bailleur me dit que c'est à mon assurance de prendre les frais en charges et mon assurance me dit le contraire. J'ai fait un courrier en recommandé à mon bailleur en citant le texte "Le locataire est présumé responsable à l'égard du bailleur de tous les dommages aux locaux loués à moins qu'il ne prouve qu'ils n'aient lieu sans sa faute" et aussi "ainsi que l'article 1719 et suivant du code civil. Comment cela va t'il se passer quand je vais quitter mon logement. Je ne serais plus assuré pour ce box et mon dépôt de garantie me sera t'il restitué. Merci !!!!